



158 ANS QUE ÇA DURE En 1847, le père de la constitution James Fazy, à droite, centralise l'Etat.

Un espoir de paix à Genève?

PROJET En lançant une révision de la Constitution, un groupe de citoyens espère régénérer la vie politique, ce stand de tir où chacun canarde à vue. Alain Rebetez s'y est aventuré.

Ils s'agit de répondre à deux questions très simples. 1) Faut-il réviser la Constitution genevoise? 2) Faut-il, pour cela, élire une assemblée spéciale ou plutôt laisser faire le Grand Conseil?

A Genève, ces deux petites interrogations sont vainement posées depuis six ans. L'ancien député radical Bernard Lescaze avait rédigé un projet de loi. Il a été discuté en commission, avec auditions d'experts, puis débattu au Grand Conseil, renvoyé en commission, et il attend maintenant un nouveau débat en plénum qui devrait déboucher, selon certaines indiscretions, sur un deuxième renvoi en commission... Six ans de procédure n'ont pas permis de répondre à la première des deux questions.

Cela peut sembler un brin curieux à des regards non avertis mais tout observateur de la vie politique genevoise pourra vous rassurer: là-bas, un tel dédale procédural est banal. Les parlementaires y cultivent dans ses raffinements les plus sophistiqués l'art très baroque de la polarisation et du blocage politique. Le Grand Conseil n'est plus depuis longtemps un lieu de débat, c'est un stand de tir où on se flingue à vue, en fonction de sa provenance partisane, dans un émiettement communautaire où l'opposition gauche-droite se double d'une multitude de sous-oppositions d'autant plus féroces que s'expriment des parentés idéologiques. A Genève, la voie parlementaire est devenue aussi périlleuse que la route de l'aéroport de Bagdad.

C'est pour cette raison qu'un petit groupe de citoyens s'est réuni il y a quelques semaines autour de l'idée de créer une Constituante. Comme autour d'un feu de paix. Il y a un professeur de droit, le constitutionnaliste Andreas Auer; des retraités, avec les anciens conseillers d'Etat Olivier Vodoz ou Bernard Ziegler; et même une jeune star ascendante de la TSR, le journaliste David Rihs...

NORME MORIBONDE Ils ont noté qu'en Suisse, vingt et un cantons s'étaient offert une révision complète de leur Constitution ce dernier quart de siècle. Ils ont constaté qu'à Genève, leur loi fondamentale datait de 1847, avant même la création de la Suisse moderne, qu'elle avait été révisée et couturée

à 112 reprises, et que le résultat, pour reprendre les termes d'Andreas Auer, en faisait «une norme moribonde, une véritable mocheté».

Le plus étonnant, c'est que ce petit groupe disparate, loin de rencontrer l'indifférence, a au contraire suscité une vague de ralliement. Presque de l'enthousiasme. Des gloires de la République ont accouru, comme le directeur des hôpitaux Bernard Gruson, le financier Armand Lombard ou la conseillère aux Etats Christiane Brunner. Des députés de tous bords, dont certains combattaient jusqu'alors avec la dernière énergie toute idée de révision, ont décidé d'apporter leur signature. Bernard Lescaze lui-même, bon prince, est prêt à sacrifier son projet de loi. Seuls deux partis restent opposés: l'UDC, qui n'a pas jugé bon de répondre, et l'Alliance de gauche, qui méprise ce genre de projets inutiles.

INITIATIVE POPULAIRE Dans la perspective des élections cantonales de cet automne, le groupe d'Andreas Auer veut «faire de la révision totale de la Constitution un thème de la campagne». Il va réunir des signatures sur son site internet* et espère conduire le Parlement à proposer au peuple l'élection d'une Constituante. «Et si le Grand Conseil ne fait rien, eh bien tant pis, nous lancerons une initiative populaire au début de l'année prochaine», avertit le professeur de droit.

A première vue son projet a des chances de réunir une majorité. Mais à Genève, il faut se méfier des premières vues. Car il y a ceux qui, tout en approuvant le principe, proposent de suivre une autre voie... Par exemple François Longchamp, président du Parti radical, qui préférerait une révision partielle de la Constitution sur le modèle du projet de réforme des institutions déjà rédigé par son groupe. Ou Olivier Jornot, président des libéraux, qui refuse l'idée d'une Constituante par crainte «d'une nouvelle usine à gaz qui brasserait de l'air et des grands principes creux»...

Le reproche est touchant. Car si on refuse une Constituante, il faudrait confier la tâche au Grand Conseil. Selon une statistique de l'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg, le parlement genevois a enregistré 135 projets de loi entre janvier 2004 et juin 2005. Dans le même temps, Zurich a enregistré 11 projets, Berne 15, Vaud 14, et le plus frénétique législateur, Bâle-Campagne, 31 projets. A Genève, vous avez bien lu, il y en a 135. Et l'on voudrait ajouter à ces stakhanovistes de la loghorrée législative le soin de rédiger une nouvelle constitution. Est-ce vraiment raisonnable? |

*www.unenouvelleconstitutionpourgenève.ch